

Troisième publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme:
PERROT DUVAL MANAGEMENT SA, Coppet
2.

Valeur nominale du capital-actions jusqu'à présent:
CHF 1'300'000
3.

Nouvelle valeur nominale du capital-actions:
CHF 100'000
4.

Décision de réduction par: l'assemblée générale extraor-
dinaire
5.

Date de la décision: 18.04.2007
6.

Echéance de préavis des créances: **02.07.2007**
7.

Adresse pour la déclaration des créances:
PERROT DUVAL MANAGEMENT SA, place de la Gare 5,
1296 Coppet
8.

*Indication: Les créanciers peuvent annoncer leurs
créances pour obtenir un paiement ou des sûretés.*
9.

Remarques: La réduction du capital-actions s'effectuera
par la destruction de 1200 actions nominales au porteur de
CHF 1'000.- chacune et par l'utilisation du montant de la
réduction pour la compensation du bilan négatif ainsi que
par une note de crédit sur le compte courant des actionnai-
res. Un rapport de révision spécial a constaté que, confor-
mément aux dispositions de l'art. 732 CO, les créances sont
entièrement couvertes par le capital-actions réduit.

Peter Georg Studer, Anwaltskanzlei und Notariat
6301 Zug

(03909364)